



Association Section Paloise Rugby

Tél : 05 59 02 47 74 – mail : asso@section-paloise.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(Merci de remplir les champs en lettres CAPITALES)

Date :

Identité du joueur : (joindre copie recto-verso de la carte d'identité)

NOM :

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE : CP :

NUMERO SECURITE SOCIALE (15 Chiffres): | | | | | | | | | | | | | | | | |

JOUEUR Téléphone portable (Uniquement minimales et non obligatoire) :

Coordonnées :

PERE - ADRESSE :

.....

CP : VILLE :

Tél portable: Tel fixe: Email:

MERE – ADRESSE :

Tel portable: Tel fixe: Email:

SI AUTRE PERSONNE RESPONSABLE (précisez le lien) :

Tel portable:..... Tel fixe:..... Email:.....

Mensurations :

TAILLE ENFANT: cm POIDS:kg

POINTURE : TAILLE SHORT :

Scolarité:

ETABLISSEMENT: CLASSE :

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :



Association Section Paloise Rugby

Tél : 05 59 02 47 74 - mail : asso@section-paloise.com

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT SURVENANT A UN LICENCIÉ MINEUR

Joindre copie de la carte vitale

Nom du joueur : Nom Prénom

Date de naissance : à

Adresse :

CP : Commune :

NUMERO SECURITE SOCIALE (15 Chiffres): | | | | | | | | | | | | | | | | |

Groupe sanguin : Allergie :

IRM : oui non Date : / /

A fournir si pas faite la saison précédente.

ELECTROCARDIOGRAMME : oui non Date : / /

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le Responsable fera appel soit au SAMU, soit aux Pompiers et vous préviendra le plus rapidement possible.

Pour cela, merci de renseigner les numéros de téléphone où vous pouvez être joints rapidement :

Père: Portable perso Domicile : Autres tel (précisez) :

Mère: Portable perso Domicile : Autres tel (précisez) :

Responsable légal: Portable perso..... Domicile : Autres tel (précisez) :

Numéro de téléphone du médecin traitant :

Nom : Téléphone :

Etablissement de soins choisi :

HOPITAL :

CLINIQUE :

Je soussigné : **Monsieur**

Madame

Autorise : tout examen, soins, interventions chirurgicales nécessaires

Autorise le responsable de club :

- A demander l'admission en établissement de soins
- A reprendre l'enfant à sa sortie de l'établissement de soins uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents.

Nota : Le club de la SECTION PALOISE RUGBY se dégage de toute responsabilité en cas d'accident au cas où le joueur n'aurait pas fourni l'IRM et l'électrocardiogramme

Date : / / Signature du Père, de la Mère ou du Responsable légal



ASSOCIATION SECTION PALOISE RUGBY

STADE DU HAMEAU Boulevard de l'Aviation 64000 PAU

AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »

Madame, Monsieur

Dans le cadre des programmes d'entraînements et des compétitions dans lesquels vous participez, nous ferons appel à l'utilisation de la photographie et/ou de la vidéo.

En référence à la loi protégeant la vie privée, l'Association doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.

L'Association Section Paloise s'engage :

☞ A n'utiliser les images réalisées que dans le cadre des entraînements et des compétitions dont vous trouverez le détail ci-dessous.

☞ A ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire, (**demande à formuler par écrit auprès du Président de l'Association**).

Fait à Pau, le / /

Signature

Descriptif du projet

Intitulé du projet pédagogique : Initiation à la pratique du Rugby

Initiateurs du projet : Educateurs diplômés de l'Association

Organisme responsable : Association Section Paloise Rugby

Nature des images :

Photographies

Vidéo

Diffusion des images :

Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'Association

auprès des élèves uniquement dans le cadre scolaire

auprès des élèves et des parents dans le cadre scolaire

auprès du public dans le cadre d'une exposition/projection dans le cadre scolaire

auprès du public dans le cadre d'une exposition/calendriers, bulletins, reportages sportifs

auprès du public dans le cadre du site internet de l'Association Section Paloise Rugby

Autorisation parentale pour les joueurs mineurs

Je soussigné(e), agissant en tant que représentant légal, autorise mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du projet décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités représentées. Je reconnais donner cette autorisation dans le but pédagogique, éducatif et culturel que mon enfant pourra trouver dans cette activité et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à Pau, le / /

Signatures des parents ou représentant légal :

RAPPEL :

Merci de joindre copie de la carte d'identité du joueur ou joueuse, ainsi que la copie de la carte vitale et celle de la mutuelle.

Dans la probabilité de tournoi hors du territoire, merci de prévoir également la carte européenne d'assurance maladie que vous vous procurerez auprès de votre caisse d'assurance maladie (CPAM, MSA ou autre...).

La cotisation annuelle est de 130 € par joueur (tarif dégressif pour 2 enfants d'une même famille inscrits à l'école de rugby = 230 € ; pour 3 enfants = 300 €). Tarif à 100 € si un parent est éducateur ou administratif à l'école de rugby.

La cotisation annuelle comprend : les entraînements, les déplacements en bus, les frais d'inscription aux différents tournois ou plateaux, la licence assurance de la FFR, l'entrée au stade du hameau pour assister aux matchs de la Section Paloise Pro et un pack équipements siglé "Section Paloise" (d'une valeur de 120 € en boutique Macron).



CHARTRE ECOLE DE RUGBY

Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette chartre. Elle s'adresse à tous ceux qui fréquentent l'école de sport, enfants et adultes.

- Les éducateurs, dirigeants et bénévoles de l'école de sport devront éviter de faire la bise aux enfants. Ils se serreront la main ou instaureront un « tchek » dès le début de l'année sportive.
- Les portes du vestiaire devront rester fermées pendant que les enfants se changent ou se douchent.
- Les éducateurs ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants.
- L'accès au vestiaire est strictement réservé aux éducateurs en charge des enfants et aux parents sollicités par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent devra en faire la demande auprès de l'éducateur en charge de son enfant.
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire s'occupera uniquement de son enfant ou d'enfant dont il aura la charge. L'éducateur devra au préalable avoir été informé de cette responsabilité.
- Un enfant qui ne sait pas se laver seul se douchera chez lui.
- Aucun éducateur ne devra se trouver isolé avec un enfant dans les vestiaires, aux toilettes, pour prodiguer des soins. D'une manière générale dans tout endroit clos.
- En dehors des photos officielles de l'école de sport, il sera interdit de se prendre en photo avec un enfant. Le droit à l'image oblige les écoles de sport à faire signer une autorisation parentale.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et nous engageons à les respecter.

Date :

Nom, Prénom :

Le Président de La Section Paloise Rugby

Signature :

SECTION PALOISE RUGBY
Stade du Hameau
Bd de l'Aviation
64000 PAU
Tél: 05 59 02 47 74

Yves URIETA

ASSOCIATION
Colosse aux pieds d'argile